



RECOMMANDATION D'ACCUEIL DES USAGERS DANS DES LOCAUX DÉDIÉS



- Les zones d'accueil sont équipées dans la mesure du possible d'un marquage au sol pour respecter la distanciation physique.



- Maintenir systématiquement la distance physique d'au moins 1 mètre.
- L'accueil du public n'est pas conditionné au port du masque. L'administration pourra proposer un masque aux usagers lorsque la démarche impose de réduire la distanciation physique ou s'ils présentent des symptômes de COVID-19. En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être garantie.



- Limiter le temps de réception au strict nécessaire.
- Éviter de prêter le matériel à l'utilisateur. En cas de prêt, le nettoyer.



- Ne pas se toucher le visage.
- Aérer autant que possible l'espace de réception durant 15 minutes après la réception de l'utilisateur.



- Se laver les mains soigneusement après l'entretien avec une solution hydro-alcoolique ou avec de l'eau et du savon.
- Si un usager présente des symptômes de COVID-19, l'inviter à contacter immédiatement un médecin.